



## CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.  
GENERALE

UNEP/CBD/COP/8/12  
15 février 2006

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Huitième réunion

Curitiba (Brésil), 20-31 mars 2006

Points 13 et 20 de l'ordre du jour provisoire\*

### RESUME DE LA DEUXIEME EDITION DES PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

*Note du Secrétaire exécutif*

1. Dans le paragraphe 8 a) de sa décision VII/30, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de préparer avant sa huitième réunion, avec le concours du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organisations internationales compétentes, la deuxième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique aux fins de sa publication après une évaluation par des pairs et son examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa dixième ou onzième réunion.
2. A l'annexe de la présente note, on trouvera une copie préliminaire du résumé de la deuxième édition de ces Perspectives qu'a préparée le Secrétaire exécutif avec le concours du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE et d'autres organisations internationales compétentes et ce, en réponse à la requête susmentionnée et compte tenu des orientations données par l'Organe subsidiaire dans ses recommandations X/6 et XI/3.
3. La version intégrale de cette deuxième édition sera présentée au titre du point 13 de l'ordre du jour de la huitième réunion de la Conférence des Parties. Son contenu et ses incidences pour les travaux de la Convention seront examinés au titre du point 20 (Progrès réalisés dans l'application de la Convention et de son Plan stratégique, y compris la poursuite de l'objectif de 2010 et la contribution de la Convention à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pertinents) tandis que les orientations sur la préparation de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique seront analysées au titre du point 23 (Suivi des progrès et des processus d'établissement des rapports, y compris l'intégration des objectifs dans les programmes de travail thématiques, les rapports nationaux et les Perspectives mondiales de la diversité biologique).

### PROJET DE DECISION

La Conférence des Parties souhaitera peut-être :

1. *Accueillir avec satisfaction* la deuxième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique ;

\* UNEP/CBD/COP/8/1.

2. *Exprimer sa gratitude* aux gouvernements des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse ainsi qu'à la Communauté européenne pour leur aide financière en vue de la préparation de la deuxième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique ;

3. *Encourager* les Parties, autres gouvernements et organisations internationales compétentes à faire en sorte que la deuxième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique soit diffusée le plus largement possible, y compris en traduisant le document dans les langues locales et en facilitant l'accès au texte traduit.

#### *Annexe*

### **RESUME DE LA DEUXIEME EDITION DES PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

#### ***La diversité biologique, la Convention et l'objectif de 2010***

1. La diversité biologique est l'expression utilisée pour parler de la variété des formes de vie qui existent sur Terre. C'est l'ensemble des formes de vie et de leurs interactions l'une avec l'autre mais aussi avec le milieu physique qui a rendu la planète Terre habitable pour les êtres humains. Les écosystèmes fournissent les besoins essentiels de la vie, protègent des catastrophes naturelles et des maladies et sont l'assise même de la culture humaine. L'Evaluation des écosystèmes en début de Millénaire — une mission scientifique à laquelle ont participé plus de 1 300 experts travaillant dans 95 pays — a récemment confirmé les énormes contributions que font les écosystèmes naturels à la vie humaine et au bien-être de l'humanité. Et pourtant, alors même que nous commençons à mieux comprendre ce que sont les enjeux, gènes, espèces et habitats disparaissent rapidement.

2. Les préoccupations soulevées par l'appauvrissement de la diversité biologique et la reconnaissance du rôle important que celle-ci joue dans le maintien de la vie de l'homme ont motivé la création en 1992 de la Convention sur la diversité biologique, un traité mondial juridiquement contraignant. La Convention a trois objectifs tout aussi importants et complémentaires, à savoir la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments, et le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques. La participation à la Convention est quasiment universelle, signe que notre société mondiale est parfaitement consciente de la nécessité d'œuvrer ensemble pour assurer la survie de la vie sur Terre.

3. En 2002, la Conférence des Parties à la Convention a adopté un plan stratégique dont l'objectif est "d'assurer d'ici à 2010 une forte réduction du rythme actuel d'appauvrissement de la diversité biologique aux niveaux mondial, régional et local afin de contribuer à l'atténuation de la pauvreté et de favoriser toutes les formes de vie sur la planète". Cet objectif a ultérieurement été approuvé par les chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet mondial pour le développement durable tenu en 2002 à Johannesburg en Afrique du Sud. Récemment, les dirigeants mondiaux réunis au Sommet mondial 2005 des Nations Unies ont réitéré qu'ils étaient déterminés à réaliser l'objectif de 2010.

4. Désireuse d'évaluer les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique, la Conférence des Parties a arrêté des buts et objectifs à l'appui de cette mission et identifié des indicateurs permettant d'évaluer l'état et les tendances de la diversité biologique. La deuxième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* fait usage de ces indicateurs et objectifs pour décrire les tendances actuelles de la diversité biologique et les possibilités d'atteindre l'objectif de 2010.

#### ***Pourquoi la diversité biologique est-elle une préoccupation?***

5. Les services que fournissent des écosystèmes sains et assortis d'une diversité biologique sont le socle du bien-être de l'humanité. Malheureusement, des 24 services récemment examinés par l'Evaluation des écosystèmes en début de Millénaire, quinze accusent un déclin. Ce sont l'approvisionnement en eau douce, la production halieutique marine, le nombre et la qualité des sites dotés d'une valeur spirituelle et religieuse, la capacité de l'atmosphère de se libérer des polluants, la

réglementation des dangers naturels, la pollinisation et la capacité des écosystèmes agricoles de lutter contre les parasites.

6. L'appauvrissement de la diversité biologique perturbe les fonctions écosystémiques, rendant les écosystèmes plus vulnérables aux chocs et aux perturbations, moins résistants et moins à même de fournir aux êtres humains les services qu'ils nécessitent. Les dommages causés aux communautés côtières par les inondations et les tempêtes par exemple peuvent augmenter considérablement dans les régions où les habitats protecteurs qu'offrent les zones humides ont disparu ou se sont détériorés.

7. Les conséquences de l'appauvrissement de la diversité biologique et de la perturbation des écosystèmes frappent souvent les communautés rurales pauvres dont la subsistance dépend le plus directement des services écosystémiques locaux et qui sont souvent les moins en mesure d'accéder à des succédanés ou de se les procurer lorsque ceux-ci se dégradent. En fait, l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire a confirmé que l'appauvrissement de la diversité biologique entrave considérablement la satisfaction des besoins des plus pauvres d'entre les pauvres comme le prévoient les objectifs du Millénaire pour le développement arrêtés par l'Organisation des Nations Unies.

8. Pour obtenir la volonté politique nécessaire à l'arrêt de la dégradation des écosystèmes, il faudra clairement démontrer aux responsables de l'élaboration des politiques et au grand public que les écosystèmes contribuent réellement aux efforts de réduction de la pauvreté en particulier et à la croissance économique des nations en général.

9. En dehors de l'utilité immédiate de la nature pour l'humanité, nombreux sont ceux qui soutiendraient que chaque forme de vie a un droit intrinsèque d'exister et mérite d'être protégée. Il faut également reconnaître le droit des générations futures à hériter comme la nôtre d'une planète pleine de vie et qui continue d'offrir la possibilité de récolter les avantages économiques, culturels et spirituels de la nature.

#### ***L'objectif de 2010 : établissement des tendances actuelles***

10. En utilisant les indicateurs de la Convention pour examiner les tendances actuelles, les Perspectives mondiales de la diversité biologique montrent qu'il y a à tous les niveaux un appauvrissement de la diversité biologique. C'est ainsi par exemple que :

a) Le déboisement, en raison essentiellement de la transformation des forêts en terres agricoles, se poursuit à un rythme accéléré inquiétant. On estime la perte de forêt primaire depuis l'an 2000 à six millions d'hectares par an. Les écosystèmes côtiers et marins ont fortement souffert des activités humaines, leur dégradation se soldant par une diminution de la couverture de forêts de varech, d'herbiers et de coraux. Dans les Caraïbes, la couverture moyenne de coraux durs est tombée de 50% à 10% au cours des trois dernières décennies. Quelque 35% des mangroves ont été détruits ces vingt dernières années dans les pays pour lesquels on dispose de données adéquates ;

b) L'évolution de quelque 3 000 populations d'espèces sauvages fait état d'une baisse systématique de l'abondance moyenne des espèces qui s'inscrit à quelque 40% entre 1970 et 2000 ; les espèces d'eaux intérieures ont diminué de 50% tandis que les espèces marines et terrestres le faisaient d'environ 30%. Les études d'amphibiens dans le monde, de mammifères africains, d'oiseaux dans les terres agricoles, de papillons en Grande-Bretagne, de coraux dans les Caraïbes et dans la région indopacifique ainsi que des espèces de poissons couramment capturées font état d'une diminution de la majorité des espèces soumises à une évaluation ;

c) De plus en plus d'espèces sont menacées d'extinction. L'état des espèces d'oiseaux fait ressortir une détérioration constante de tous les biomes ces deux dernières décennies et les résultats préliminaires obtenus pour d'autres grands groupes comme les amphibiens et les mammifères révèlent que leur situation est probablement plus grave encore que celle des oiseaux. Entre 12% et 52% des espèces qui se trouvent dans les taxons de rang plus élevé ayant été bien étudiés sont menacées d'extinction.

11. En outre, les forêts et autres habitats naturels sont de plus en plus fragmentés, ce qui entrave la capacité qu'ils ont de préserver la diversité biologique et de fournir des biens et services écosystémiques. Dans les 292 grands systèmes fluviaux évalués par exemple, 12% seulement de la superficie des bassins n'étaient pas touchés par les impacts qu'ont les barrages.

12. L'intensification des activités de pêche a abouti à une diminution des stocks de grands poissons à valeur élevée comme le thon, la morue, le bar et l'espadon, qui figurent en tête de la chaîne alimentaire. Dans l'Atlantique Nord, le nombre de grands poissons a diminué des deux tiers au cours des cinquante dernières années.

13. Les dangers qui menacent la diversité biologique ne cessent de s'aggraver. Les êtres humains apportent aux écosystèmes plus d'azote réactif que tous les processus naturels ensemble. Le rythme et les risques d'introduction d'espèces exotiques ont augmenté considérablement ces dernières années et ils continueront de le faire à cause d'une intensification des voyages, des échanges commerciaux et du tourisme. Dans l'ensemble, une consommation irrationnelle se poursuit comme l'indique notre empreinte écologique de plus en plus grande dans le monde. La demande mondiale de ressources dépasse de quelque 20% aujourd'hui la capacité biologique qu'a la Terre de les renouveler.

14. Une bonne nouvelle est que le nombre et la superficie des aires protégées est en voie d'augmentation même si la plupart des écorégions sont loin d'atteindre l'objectif de protection de 10% de leur surface. Les écosystèmes marins en particulier sont mal représentés puisque 0,6% environ de la surface des océans et 1,4% environ des plateaux côtiers sont protégés.

15. A la lumière des informations disponibles, il se dégage de ce qui précède un message commun, à savoir que la diversité biologique s'appauvrit à tous les niveaux et à toutes les échelles géographiques (voir au tableau 1 à la page 5 ci-dessous). Toutefois, il est possible d'inverser cette tendance pour des habitats et espèces spécifiques en recourant à des mesures d'intervention ciblées comme la création d'aires protégées ou la mise en place de programmes de gestion des ressources ou de prévention de la pollution.

**Tableau 1. Etat et tendances des paramètres de diversité biologique en fonction des indicateurs de 2010**

Sur la base de l'évaluation présentée dans le chapitre 2 des Perspectives mondiales de la diversité biologique. Les flèches indiquent le sens des tendances. (Les flèches larges indiquent un degré de confiance élevé dans la tendance et les flèches étroites un degré de confiance bas. Les flèches noires indiquent une tendance négative pour la diversité biologique et les flèches pâles une tendance positive). La qualité des données et les indicateurs sont montrés par les étoiles du côté droit :

\*\*\* = bonne méthodologie d'indicateur assortie de données temporelles cohérentes à l'échelle mondiale

\*\* = bon indicateur mais aucune donnée temporelle

\* = l'indicateur doit être mis au point et/ou nécessite des données limitées

Domaine prioritaire : Etat et évolution des éléments constitutifs de la diversité biologique		
	Evolution des biomes, écosystèmes et habitats	★ ★ ★ (1)
	Evolution de l'abondance et de la répartition de quelques espèces	★ ★ ★
	Modification de l'état des espèces menacées	★ ★ ★
	Tendances de la diversité génétique de animaux domestiques, des plantes cultivées et des espèces de poisson de grande importance socio-économique	★
	Couverture des aires protégées	★ ★ ★
Domaine prioritaire : Intégrité des écosystèmes et biens et services écosystémiques		
	Indice trophique marin	★ ★ ★
	Connectivité – Fragmentation des écosystèmes	★ ★
	Qualité de l'eau des écosystèmes aquatiques	★ ★ ★
Domaine prioritaire : Menaces qui pèsent sur la diversité biologique		
	Dépôts d'azote	★ ★ ★
	Evolution des espèces exotiques envahissantes	★
Domaine prioritaire : Utilisation durable		
	Aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant d'une gestion durable	★
	Empreinte écologique et concepts apparentés	★ ★ ★
Domaine prioritaire : Etat des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles		
	Etat et évolution de la diversité linguistique et populations de locuteurs de langues autochtones	★
Domaine prioritaire : Etat de l'accès et du partage des avantages		
	Indicateur d'accès et de partage des avantages à élaborer	
Domaine prioritaire : Etat des transferts de ressources		
	Aide publique au développement (APD) fournie à l'appui de la Convention	★
(1) pour les forêts ; données non disponibles pour tous les biomes, écosystèmes et habitats		

16. Le tableau ci-dessus donne un aperçu de l'état de mise au point des indicateurs et des données. Plusieurs indicateurs ont un pouvoir de résolution suffisant pour entraîner un changement dans le rythme

/...

d'appauvrissement de la diversité biologique d'ici à 2010, y compris le changement d'habitat dans certains types d'écosystème, l'évolution de l'abondance et de la distribution de quelques espèces, l'état des espèces menacées, l'indice trophique marin et les dépôts d'azote. D'autres peuvent être élaborés pour utilisation d'ici à 2010.

### ***Outils de la Convention pour combattre l'appauvrissement de la diversité biologique***

17. La Conférence des Parties a relevé le défi de l'appauvrissement de la diversité biologique en formulant une politique globale qui couvre les trois objectifs de la Convention. Les instruments d'action sont les suivants : programmes de travail thématiques de la Convention portant sur sept biomes ; programmes de travail intersectoriels sur le transfert de technologie, la taxonomie et les aires protégées ; et principes et lignes directrices qui régissent l'approche par écosystème, l'utilisation durable, les espèces exotiques, l'évaluation d'impact sur l'environnement et d'autres questions. En outre, le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, adopté qu'il a été en 2000 en tant qu'instrument juridique de par lui-même, a pour but de veiller à ce que la biotechnologie n'ait pas un impact défavorable sur la santé humaine.

18. Au niveau national, les dispositions de la Convention et les décisions de politique générale de la Conférence des Parties sont converties en mesures par le biais des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique. Les Parties étant au premier chef responsables de leur mise en oeuvre, ces stratégies et plans d'action nationaux sont au coeur de la réalisation des objectifs de la Convention.

19. Dix années après l'entrée en vigueur de la Convention et consciente de la nécessité d'une mise en oeuvre plus efficace et plus cohérente, la Conférence des Parties a adopté en 2002 un Plan stratégique. Les progrès accomplis dans l'exécution de ses quatre buts sont mitigés :

d) Des progrès acceptables sont faits pour ce qui est du *but 1* — promouvoir la coopération internationale à l'appui de la Convention. Celle-ci joue un rôle de chef de file dans l'établissement du programme des activités des conventions et organisations traitant de la diversité biologique. Ceci étant, il est encore possible de renforcer la cohérence des politiques avec d'autres instruments internationaux, en particulier le régime commercial ;

e) Le *but 2* est de veiller à ce que les Parties aient de meilleures capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour appliquer les dispositions de la Convention. Malgré les gros efforts réalisés, les progrès accomplis dans la réalisation de cet but demeurent limités ;

f) Les progrès à faire pour réaliser le *but 3*, à savoir la planification et la mise en oeuvre au plan national nécessaire pour atteindre les objectifs de la Convention, sont cruciaux. Bien que les Parties interviennent dans les processus de la Convention, l'application de ses dispositions est loin d'être suffisante ;

g) Le *but 4* est d'arriver à mieux faire comprendre l'importance que revêtent la diversité biologique et la Convention, ce qui aboutira à une participation accrue de la société à son application. Les progrès accomplis à cette fin sont mitigés. Les programmes actuels de communication, d'éducation et de sensibilisation du public ne sont pas suffisants. Bien que des progrès aient été faits, il sied de déployer des efforts additionnels pour encourager les acteurs clés et les parties prenantes à intégrer la diversité biologique dans des secteurs extérieurs à l'environnement.

### ***La réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique : Perspectives et enjeux***

20. Sur la base d'une analyse des tendances actuelles et d'une étude des scénarios de futurs plausibles, l'Evaluation des écosystèmes en début de Millénaire prévoit que l'appauvrissement de la diversité biologique et, en particulier, celui de la diversité des espèces et de la transformation des habitats, se poursuivra sans doute dans un avenir prévisible et certainement au-delà de 2010. Cela est en grande partie imputable à l'inertie des systèmes écologiques et humains ainsi qu'au fait que la plupart des agents moteurs directs de l'appauvrissement de la diversité biologique — changement d'habitat, changements climatiques, introduction d'espèces exotiques envahissantes, surexploitation et charge en nutriments — devraient, selon les projections, soit demeurer constants soit augmenter dans un avenir proche.

21. Ces conclusions ne laissent aucune place à la nonchalance mais elles ne semblent pas pour autant indiquer qu'il est impossible de faire des progrès dans la poursuite de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique. A cet égard, trois conclusions de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire semblent particulièrement pertinentes :

a) En premier lieu, s'il est vrai que des "efforts additionnels sans précédent" devront être faits pour atteindre l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique aux niveaux national, régional et mondial, il est cependant possible d'obtenir d'ici à 2010, en prenant des mesures appropriées, une réduction du rythme d'appauvrissement de la diversité biologique pour certaines composantes de cette diversité ou pour certains indicateurs, et dans certaines régions ;

b) En deuxième lieu, la plupart des objectifs que la Convention a arrêtés au titre de son cadre d'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 sont réalisables sous réserve que soient prises les mesures nécessaires ;

c) En troisième lieu, la plupart des outils nécessaires pour réaliser l'objectif de 2010, y compris les programmes de travail, les principes et les lignes directrices, ont déjà été mis au point.

22. Ces conclusions devraient être mises à profit et encourager les Parties et la société civile à agir. En appliquant les outils déjà disponibles en vertu de la Convention, il est possible de faire réellement des progrès. Les outils relatifs à la diversité biologique doivent cependant être largement appliqués dans tous les secteurs pertinents si l'on veut que soient obtenus les résultats les meilleurs possibles pour la conservation et l'utilisation durable.

23. La nécessité impérieuse d'intégrer les questions de la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels est consacrée dans la Convention, mise en relief dans le Plan stratégique et renforcée par les conclusions de l'Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire. Faire participer les principaux acteurs aux secteurs économiques clés servira non seulement à combattre les agents moteurs de l'appauvrissement de la diversité biologique mais encore à faire davantage prendre conscience de ces questions. Avec une plus grande prise de conscience viendront une plus grande volonté politique et les ressources additionnelles nécessaires pour engendrer des changements positifs.

24. Les Perspectives mondiales de la diversité biologique font une ébauche des questions prioritaires propres à faciliter l'engagement avec les secteurs clés de l'alimentation et de l'agriculture, du commerce, de la réduction de la pauvreté et du développement. Elles notent également l'importance de l'intégration des questions touchant à la diversité biologique dans le secteur de l'énergie puisque le changement climatique est un agent moteur de plus en plus sérieux de l'appauvrissement de la diversité biologique et que la conservation et l'utilisation durable de cette diversité peuvent contribuer aux mesures et d'atténuation et d'adaptation.

25. Le secteur de l'alimentation et de l'agriculture contribue aux pressions qui s'exercent sur la diversité biologique au moyen principalement du changement dans l'utilisation des sols — ce qui devrait demeurer le principal agent moteur de l'appauvrissement de la diversité biologique au-delà de 2010 et jusqu'en 2050 au moins — mais également au moyen de la charge en nutriment et de la surexploitation des ressources sauvages. Ces pressions font ressortir une quintuple approche pour minimiser cet appauvrissement, englobant des mesures pour améliorer le rendement agricole, planifier plus efficacement l'expansion du secteur de l'agriculture afin que ne soient pas empiétés les habitats ayant une grande valeur en matière de diversité biologique, modérer la demande d'aliments (en particulier celle de viande dans les secteurs nantis de la société), arrêter les pratiques de surpêche et de pêche destructrice, et protéger les écosystèmes et les habitats critiques. Pour mettre en application cette approche, il sera nécessaire d'établir des plans, d'arrêter des règlements et de prendre des mesures d'incitation, mettant à profit les outils existants qui ont été élaborés en vertu de la Convention. En outre, la création s'il y a lieu de marchés pour les services écosystémiques encouragera les producteurs et les consommateurs à établir la valeur exacte de la diversité biologique et à se préparer à son utilisation durable.

26. Etant donné que le développement économique, y compris la production alimentaire et agricole, est fortement affecté par les politiques commerciales, les Perspectives mondiales de la diversité biologique examinent la nécessité d'intégrer les questions de la diversité biologique dans les discussions commerciales. Dès lors que les engagements pris au titre de l'Agenda de développement de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (comme l'élimination des subventions à la pêche et à l'agriculture) offrent la possibilité de favoriser la diversité biologique, la libéralisation des échanges commerciaux devrait aboutir dans le court terme à une accélération du rythme d'appauvrissement de la diversité biologique dans quelques régions et pays à moins qu'elle ne soit accompagnée de mesures proactives pour conserver la diversité biologique.

27. Le développement économique est vital pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement mais sa viabilité à long terme sera minée si ne sont pas prises en compte les questions de la diversité biologique. Qui plus est, bon nombre des mesures qui pourraient être prises pour éradiquer l'extrême pauvreté accéléreront vraisemblablement dans le court terme l'appauvrissement de ladite diversité. L'existence de choix mais aussi de synergies potentielles signifie que les considérations d'ordre environnemental dont celles qui ont trait à la diversité biologique, devraient être intégrées dans la mise en œuvre de tous les objectifs pertinents du Millénaire pour le développement.

28. Comme le signale l'Evaluation des écosystèmes en début de Millénaire, grandes sont les possibilités de mieux protéger la diversité biologique en prenant des mesures justifiées pour des raisons économiques. La réalisation de ce potentiel requiert que des efforts accrus soient faits en vue de cerner la valeur totale de la diversité biologique et des services écosystémiques pour le bien-être de l'humanité et de tenir compte de cette valeur dans les processus de prise de décisions de tous les secteurs.

### ***Mesures à prendre pour atteindre l'objectif de 2010***

29. C'est aux Parties à la Convention qu'il appartient au premier chef d'atteindre l'objectif de 2010 qui consiste à réduire considérablement le rythme d'appauvrissement de la diversité biologique. Pour ce faire et favoriser cette tâche, toutes les Parties devraient élaborer et mettre en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux détaillés sur la diversité biologique qui comprennent des objectifs nationaux clairs pour 2010. La mise en œuvre doit être intersectorielle, les questions relatives à la diversité biologique devant être intégrées dans les politiques, programmes et stratégies nationaux consacrés au commerce, à l'agriculture, à la foresterie et aux pêches ainsi que dans les plans de développement. Pour obtenir des résultats, les Parties doivent mobiliser des ressources humaines, financières, techniques et technologiques suffisantes. Enfin, les Parties ne devraient ménager aucun effort pour achever leurs quatrièmes rapports nationaux à la Convention, moyen de faire rapport sur les progrès accomplis dans la poursuite de leurs engagements au titre de l'objectif de 2010 et de déterminer les mesures additionnelles nécessaires.

30. La Conférence des Parties devrait continuer d'appuyer les Parties dans la mise en œuvre de leurs stratégies et plans d'action en examinant les progrès accomplis et en identifiant des moyens concrets de réaliser les objectifs de la Convention. Alors même que la Conférence des Parties s'intéresse de plus près à cette mise en œuvre, il reste à résoudre quelques questions de politique générale clés dont l'achèvement d'un régime international d'accès et de partage des avantages.

31. En tant que citoyens et acteurs de droit, les êtres humains ont tous un rôle essentiel à jouer dans la promotion de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique. Ils peuvent exiger de l'Etat à tous ses niveaux que des mesures soient prises. En outre, dans leurs choix de tous les jours, ils ont des impacts directs sur la diversité biologique et l'état des écosystèmes de leur planète. Les possibilités d'avoir une consommation durable et de réduire les déchets augmentent et doivent être appuyées.

32. Les Perspectives mondiales de la diversité biologique montrent que la réalisation de l'objectif de 2010 est un grand défi qu'il n'est cependant pas impossible de relever avec succès. Des efforts additionnels sans précédent devront être faits qui porteront carrément sur les principaux agents moteurs de l'appauvrissement de cette diversité. La Convention fournit déjà une série de politiques, d'orientations et de programmes qui, s'ils font l'objet d'ajustements minimes, peuvent guider l'action requise aux niveaux mondial, régional et national. Il n'empêche que, pour obtenir les meilleurs résultats possibles, ces outils



doivent être utilisés immédiatement et à une vaste échelle dans les secteurs qui donnent le jour aux agents moteurs de l'appauvrissement de la diversité biologique. Comme indiqué ci-dessus, il existe de nombreuses possibilités d'intégrer la diversité biologique mais en tirer parti dépendra de la prise de mesures efficaces au niveau national.

-----